



Rapport de la Municipalité au Conseil communal

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Stéphane Bruneau intitulé « Rendre les terrains de basket extérieurs utilisables par tout temps »

Service de la cohésion sociale, de l'enfance et du sport

Madame la Municipale Chantal Good

Rapport n° 06/2026 adopté par la Municipalité, le 23.03.2026

Table des matières

1	Postulat de M. le Conseiller communal Stéphane Bruneau	2
2	Introduction	3
3	Éléments techniques et financiers examinés	3
4	Analyse de la situation et contraintes actuelles	4
5	Conclusion	4
6	Proposition de décision.....	5

1 Postulat de M. le Conseiller communal Stéphane Bruneau

Lors de la séance du Conseil communal du 16 septembre 2025, M. le Conseiller communal Stéphane Bruneau a déposé le texte suivant :

« L'année passée, la Commune de Gland a mis en place une démarche de budget participatif et mis au concours des projets financés par ce biais. L'un de ces projets consiste en la couverture d'un terrain de basket extérieur permettant un usage par tout temps de celui-ci et offrant ainsi des opportunités supplémentaires pour tout type d'activités sportives à un coût très nettement inférieur à une nouvelle salle de sports.

Ce projet a remporté la consultation citoyenne mise en place dans le cadre de ce programme mis en place par la Municipalité et le Conseil communal glandois devant 9 autres projets début 2025.

Le budget initial du programme de CHF 100'000.- étant quand même inférieur au coût réel, ce projet est présenté au Conseil communal de Gland sous forme de préavis.

En mai de cette année, Madame Christine Girod, Syndique de Gland, a présenté le projet devant l'assemblée générale de l'Association Vaudoise de Basket et a reçu une très bonne approbation de la part des délégations représentant près de 30 clubs vaudois.

Compte tenu du manque d'infrastructures sportives tout temps de la commune, l'opportunité de couvrir au moins l'un des terrains existants, par exemple celui de la Croix-Blanche, permettrait donc une utilisation de cette installation quel que soit le temps, doublant quasiment son taux d'usage actuel pour un coût très inférieur à la construction d'une salle de sport. Cela offrirait ainsi des opportunités supplémentaires, que ce soit pour le basket ou d'autres activités dans le cadre du sport pour tous.

Afin de permettre cette augmentation des capacités d'accueil d'activités sportives au sein de la commune, l'initiant demande donc à la Municipalité :

- d'étudier la possibilité et estimer le coût d'une couverture du terrain de basket extérieur de la Croix-Blanche ;

- d'étudier cette même possibilité pour d'autres terrains extérieurs existants ;

- de prendre en compte cette possibilité dans le cadre du développement de nouveaux quartiers ou aménagements de quartiers existants. »

2 Introduction

Par le biais du présent rapport, la Municipalité répond au postulat demandant d'étudier la possibilité de couvrir un terrain multisport extérieur sur le territoire de la Commune d'Épalinges, en particulier le terrain de basket de la Croix-Blanche, ainsi que d'examiner l'opportunité d'intégrer ce type d'infrastructure dans le cadre de futurs développements urbains.

Ce postulat s'inscrit dans un contexte plus large de réflexion sur l'optimisation des infrastructures sportives communales, notamment au regard du manque d'installations utilisables en toutes saisons. Il s'appuie notamment sur l'exemple récent réalisé dans la Ville de Gland.

Concernant le projet de couverture d'un terrain de basket à Gland, il convient toutefois de préciser que, malgré son acceptation populaire dans le cadre du budget participatif, ce projet n'a pas été réalisé en l'état. La Municipalité de Gland a en effet relevé que le coût réel d'une telle infrastructure était largement supérieur au montant de CHF 100'000.- prévu. Elle a dès lors indiqué que ce type de réalisation devait faire l'objet d'une réflexion plus globale sur les infrastructures sportives communales et être traité dans le cadre d'un préavis accompagné d'une demande de crédit d'investissement.

3 Éléments techniques et financiers examinés

Afin de répondre de manière concrète au postulat, la Municipalité a pris contact avec une entreprise spécialisée dans la réalisation de structures de couverture pneumatiques pour terrains sportifs, notamment utilisées pour des halles de tennis ou des infrastructures similaires.

Sur la base d'une offre indicative, une halle pneumatique permettant de couvrir une surface d'une dimension d'environ 36 par 54 mètres, représenterait une surface couverte de près de 2'000 m², avec une hauteur au sommet avoisinant les 9 mètres.

L'installation comprendrait notamment :

- une structure à membranes multiples répondant aux normes de sécurité incendie et aux exigences climatiques ;
- des fondations en béton avec évacuation intégrée des eaux de pluie ;
- un système complet de soufflerie, de chauffage et de régulation climatique ;
- des accès sécurisés (portes tournantes et issues de secours) ;
- un éclairage LED adapté à la pratique sportive ;
- ainsi que l'ensemble des travaux de transport et de montage.

Le coût total estimé pour une telle infrastructure s'élève à environ CHF 890'000.- hors TVA, soit près de CHF 963'000.- TTC. Ce montant dépasse très largement le budget initial du programme participatif mené par la Commune de Gland, fixé à CHF 100'000.-, et représente un investissement conséquent pour la Commune d'Épalinges.

4 Analyse de la situation et contraintes actuelles

La Municipalité reconnaît pleinement l'intérêt fonctionnel et sportif que représenterait une telle infrastructure. La possibilité d'augmenter significativement le taux d'utilisation d'un terrain existant grâce à une couverture tout temps constitue un argument pertinent, notamment dans un contexte de forte sollicitation des installations sportives communales.

Toutefois, plusieurs éléments majeurs doivent être pris en considération à l'heure actuelle :

- **Contraintes budgétaires importantes**

La Commune d'Épalinges fait face à des difficultés budgétaires significatives, liées tant aux investissements déjà engagés qu'aux projets prioritaires en cours ou à venir. Dans ce contexte, l'engagement d'un montant avoisinant le million de francs pour une infrastructure supplémentaire ne peut raisonnablement être envisagé à court terme sans remettre en question d'autres priorités communales.

- **Coûts annexes et charges récurrentes**

Au-delà de l'investissement initial, une telle installation engendrerait des coûts de fonctionnement non négligeables (consommation énergétique, maintenance, surveillance, démontage éventuel, assurances), qui devraient être intégrés durablement au budget de fonctionnement.

- **Contraintes techniques, urbanistiques et environnementales**

La mise en place d'une halle pneumatique nécessite des fondations spécifiques, des équipements techniques importants ainsi qu'une intégration soignée dans l'environnement existant. Ces éléments impliquent des démarches complémentaires, notamment en matière d'impact paysager, de nuisances potentielles (bruit, éclairage), et de compatibilité avec les usages actuels des sites concernés.

- **Nécessité d'une vision globale et coordonnée**

La Municipalité estime par ailleurs qu'une telle infrastructure gagnerait à s'inscrire dans une réflexion globale sur le développement des équipements sportifs à l'échelle communale, intercommunale et/ou régionale plutôt que d'être réalisée de manière ponctuelle. Cette réflexion est étroitement liée à l'évolution démographique et à la planification à long terme des infrastructures publiques. Un sondage sur la politique sportive est en cours et permettra par ailleurs d'évaluer les besoins et demandes de la population, dans le sens d'une vision globale et coordonnée.

5 Conclusion

Au terme de cette analyse, la Municipalité considère que le postulat soulève une problématique pertinente et probablement en adéquation avec les besoins exprimés par la population et les milieux sportifs. La couverture d'un terrain multisport extérieur représente indéniablement une solution intéressante pour optimiser l'usage des installations existantes.

Néanmoins, au vu des contraintes financières actuelles, des coûts d'investissement et d'exploitation élevés, ainsi que des enjeux techniques et de planification que ce type de

projet implique, la Municipalité d'Épalinges n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de donner suite concrètement à la réalisation d'une telle infrastructure.

À l'instar de l'analyse menée par la Municipalité de Gland, la Municipalité d'Épalinges considère qu'un projet de cette nature, au vu de son ampleur financière, ne peut être envisagé comme une intervention ponctuelle. Il doit s'inscrire dans une réflexion globale relative aux infrastructures sportives communales et, le cas, échéant, faire l'objet d'un préavis spécifique accompagné d'une demande de crédit d'investissement (étude de faisabilité et construction).

La Municipalité reste toutefois attentive à l'évolution de la situation financière et aux opportunités futures, et prend en considération ce type de solution dans le cadre de réflexions plus larges liées au développement urbain et aux infrastructures sportives communales.

6 Proposition de décision

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le rapport n° 06/2026 de la Municipalité du 23.03.2026 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

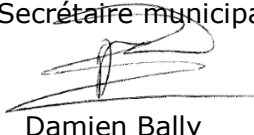
1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat déposé par M. le Conseiller communal Stéphane Bruneau intitulé « Rendre les terrains de basket extérieurs utilisables par tout temps ».

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



Le Secrétaire municipal

Damien Bally

Annexe(s) : néant